



TÉLÉCOMS

■ Attentif au lobbying d'Orange, de SFR et de Bouygues Telecom, le ministère de l'Industrie rechigne à accorder plus de place aux opérateurs mobiles virtuels dans l'appel d'offres, ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

Derniers arbitrages attendus sur l'appel d'offres des fréquences 4G

Le lancement d'un appel d'offres pour les fréquences 4G entre dans sa dernière ligne droite et les esprits s'échauffent. Le gouvernement parviendra-t-il à engranger un maximum de recettes au nom de l'Etat ? Ou bien l'autorité de régulation des télécoms (Arcep) va-t-elle réussir à donner la priorité à l'aménagement du territoire et à la concurrence ?

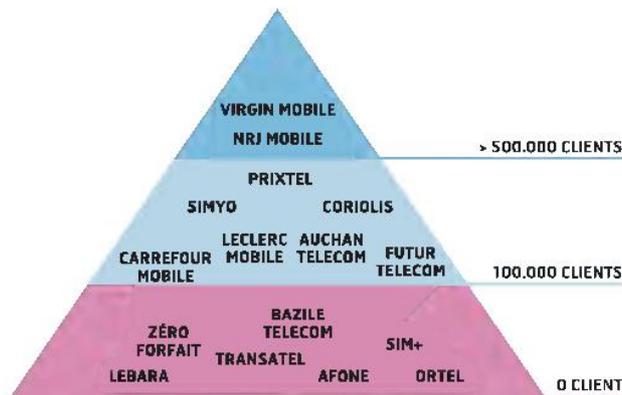
Le président de l'Arcep, Jean-Ludovic Silicani, s'est en tout cas engagé publiquement en ce sens : l'autorité considère que l'attribution des licences doit se faire en fonction de l'engagement des opérateurs à couvrir rapidement 100 % de la population et de la place qu'ils sont prêts à laisser aux opérateurs virtuels mobiles (MVNO) sur leur réseau. Mais ces contraintes ont un prix : les opérateurs n'accepteront pas de payer cher dans ce cas. L'Arcep peaufine donc les derniers détails de l'appel d'offres, qui doit être soumis pour approbation à Bercy et au ministère de l'Industrie. Prévoyant de mauvaises surprises à

cause des préoccupations budgétaires du gouvernement, Alternative mobile, qui regroupe certains des plus gros MVNO (Omea, Auchan, Coriolis, Afone...), a envoyé hier un communiqué de presse alarmant. Il rappelle que les opérateurs virtuels ont créé près de 2.500 emplois en quatre ans... mais ont besoin d'être mieux traités par les opérateurs de réseau qui les hébergent aujourd'hui. En effet, ils vivent faute de pouvoir dégager des marges suffisantes et ils souhaiteraient devenir propriétaires de leurs propres équipements. « Nous sommes extrêmement inquiets de voir que la priorité donnée à l'innovation et à la concurrence risque de ne pas se traduire dans les actes », souligne Leonidas Kalogeropoulos, délégué général de l'association.

Les MVNO lésés ?

Selon nos informations, le ministère de l'Industrie, sensible aux arguments d'Orange, SFR et Bouygues Telecom, chercherait en effet à minorer l'effort en faveur des

LE MARCHÉ DES OPÉRATEURS VIRTUELS DE TÉLÉPHONIE MOBILE



IDÉ / SOURCE : SIA CONSEIL

MVNO. Ce dont on se défend au cabinet de Christian Estrosi, en expliquant qu'il y aura « probablement » des critères MVNO, comme pour le dernier appel d'offres. Mais celui-ci a laissé un goût amer aux

MVNO lors de l'attribution des fréquences 3G au printemps dernier. Les techniciens de l'Arcep avaient initialement opté pour une solution avantageant les opérateurs qui auraient offert de meilleures condi-



tions aux MVNO. Mais le ministère de l'Industrie a mis son veto, ce qui a permis à Orange et à SFR d'emporter les deux fréquences sans faire de concessions.

Les opérateurs de réseau ont d'autres revendications. Ils ne veulent pas être contraints de mutualiser leur réseau dans les zones moins denses, contrairement au projet de l'Arcep. Ils menaceraient de ne pas être candidats si de telles obligations leur étaient imposées. Un « risque d'appel infructueux » que l'on prend très au sérieux chez Christian Estrosi. Ce dernier a soumis plusieurs schémas au Conseil d'Etat pour savoir s'ils sont légaux. La loi prévoit en effet que les fréquences ont été attribuées à l'industrie des télécoms pour « l'aménagement du territoire ». Or, Bercy souhaiterait que seuls 90 % de la population soient couverts par trois réseaux, les 10 % restants l'étant par un seul. Ce qui, pour l'Arcep, constitue un recul.

**GUILLAUME DE GALIGNON
ET SOLVEIG GODELUCK**